

BULLETIN D'ADHÉSION, D'ABONNEMENT OU DE RÉABONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022

L'adhésion à « LCC-Font Vive » comprend la participation à toutes les activités de l'association, dont les adhérents sont informés par l'intermédiaire de la revue trimestrielle, de la Lettre mensuelle et du site internet cevenols.fr. Elle est valable pour l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'abonnement à la revue est valable pour 4 numéros annuels.

VOS COORDONNÉES : Nom, prénom, adresse complète

Courriel et téléphone :

Tarifs merci de cocher la case

J'adhère à LCC-Font-Vive, je m'abonne à la revue et soutien l'association	35 € ou plus	Par chèque ou virement	
J'adhère à LCC et je m'abonne à la revue	30 €	idem	
Je m'abonne à la revue uniquement	24 €	idem	
J'adhère à LCC-Font Vive sans m'abonner à la revue	6 €	idem	

. Mode de Règlement :

- de préférence par virement (IBAN : FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012)
- sinon par chèque bancaire à l'ordre de « L.C.C. – Font Vive » ou postal CCP N° 2000 14 C Montpellier à adresser avec le bulletin au trésorier : Frédéric BOYER, 38 impasse Croix de Régnier, 13004 MARSEILLE

Vous pouvez adresser votre bulletin au trésorier par mail (frederic.boyer@normalesup.org) ou par voie postale à l'adresse ci-dessus.

A envoyer à LCC Font Vive 3 Grand Rue 30450 Génolhac

contact@cevenols.fr - LCC Font Vive, 3 grand Rue, 30450 Génolhac, Tél : 07 81 88 88 36
Association déclarée W301003213 – Site : www.cevenols.fr - SIRET : 389 278 607 000 12